



Pour plus de renseignements :
maternelle.bourganeuf@ac-limoges.fr
ou 05 55 64 09 59

5 place du Champ de Foire
23400 BOURGANEUF

- **École**
- **Maternelle**
- **Camille**
- **Riffaterre**



Quand inscrire mon enfant à l'école ?

- Les enfants nés en 2024 sont en âge d'entrer en TPS (Toute Petite Section) (2 ans)
- Les enfants nés en 2023 sont en obligation scolaire et entrent en PS (Petite Section) (3 ans)

L'inscription en Mairie est possible dès le mois d'avril pour la rentrée 2026/2027



Comment inscrire mon enfant ?

Il vous suffit de vous rendre à la Mairie de Bourgneuf avec :

- Un justificatif de l'identité des parents et de l'enfant (carte d'identité, passeport, livret de famille, copie d'extrait d'acte de naissance ou une attestation sur l'honneur).
- Un justificatif de domicile récent ou une attestation sur l'honneur.
- Une copie des vaccins obligatoires à jour ou une attestation d'un médecin.

Puis contacter l'école afin de convenir d'une éventuelle visite avant la rentrée.

Pour l'inscription des TPS (Toute Petite Section)

Nous vous remercions de contacter l'école en amont car le nombre d'élèves accueillis dans cette section pourra varier d'une année à l'autre, en fonction des effectifs globaux.

Mairie de Bourgneuf : 05 55 64 07 61
École maternelle : 05 55 64 09 59

Accueil dès 2 ans à la journée

Notre école propose l'accueil des Toutes Petites Sections à la journée dès 2 ans.

Deux rentrées possibles : en septembre ou en janvier.

Le temps d'accueil est aménagé en fonction des capacités d'adaptations de votre enfant, au rythme de l'école.

L'accueil à la journée n'est pas systématique. S'il a lieu, il s'effectue de façon progressive et en concertation avec l'enseignante et la directrice.



N'hésitez pas à contacter l'école pour plus d'informations.